



Droit d'accès à l'information relative à l'environnement

La Commission Européenne a (enfin) annoncé le 14 mai 2020 l'ouverture d'une procédure contre la France pour infraction aux règles d'accès du public à l'information en matière d'environnement (directive 2003/4) (voir point 1 le cinquième sujet) :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/INF_20_859

un des sujets de la plainte commune de Vent de Colère, FED, Demeure historique, VMF, Sites & Monuments devant la Commission Européenne.

La Commission demande instamment à la France de se conformer à la [directive 2003/4](#) concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement. La directive vise à accroître l'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que la diffusion de cette information, qui favorisent une plus grande sensibilisation aux questions d'environnement, une participation plus efficace du public à la prise de décision en matière d'environnement et, en définitive, l'amélioration de l'environnement. La directive prévoit qu'un demandeur qui considère que sa demande d'information a été ignorée ou indûment rejetée peut introduire un recours devant un organe indépendant et impartial, qui statuera rapidement. En France, une telle procédure existe, mais le délai d'un mois accordé à l'organe indépendant pour fournir son avis a été dépassé à maintes reprises, ce délai atteignant une moyenne de quatre mois au cours des dernières années. En conséquence, la Commission a décidé d'adresser aujourd'hui une lettre de mise en demeure à la France, qui dispose à présent de quatre mois pour remédier à la situation. En l'absence de réponse satisfaisante, la Commission peut décider de lui adresser un avis motivé.

L'affaire est encore loin d'arriver à la Cour de justice mais il est possible (souhaitable) de faire état de cette procédure d'infraction (numéro 20204014) dans toute argumentation.

La circulaire du 11 mai 2020 de la ministre de la Transition ... à l'attention d'un grand nombre de services administratifs va manifestement tenir lieu de défense au gouvernement français :

« J'appelle en particulier votre attention sur l'importance qui s'attache au respect des modalités de communication et de refus de communication des informations relatives à l'environnement. A cet égard, toute demande d'information doit faire l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse explicite dans un délai d'un mois. En cas de refus de communication, la décision de rejet doit être obligatoirement notifiée au demandeur par écrit et mentionner les motifs du rejet ainsi que les voies et délais de recours, sous peine d'illégalité.

Vous accorderez également une attention particulière à la désignation d'une personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement qui doit être portée à la connaissance du public. »

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/05/cir_44969.pdf

Il faut néanmoins continuer d'accumuler des preuves des pratiques administratives constatées.



Absence de volet industriel dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Lionel Taccoen Directeur de la Lettre Géopolitique de l'Électricité.

Au début de l'épidémie, les Français se sont aperçus que leur pays ne fabriquait plus d'objets tels que les masques chirurgicaux. La France connaît une rapide désindustrialisation : 40% des entreprises manufacturières sont disparues depuis l'an 2000, stoppant la fabrication d'innombrables produits finis ou non.

La Lettre « Géopolitique de l'Électricité » disponible ci-dessous est une observation du phénomène dans le cas concret de la fabrication des équipements nécessaires à la production d'électricité.

L'industrie française risque, dans un avenir proche de ne plus être capable de construire une installation de production d'électricité, quelle qu'elle soit, du plus puissant réacteur nucléaire au plus petit kit solaire. Le signe le plus inquiétant est l'absence de volet industriel dans la toute récente Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

<https://www.geopolitique-electricite.fr/newsletters/MzMyMDIkYjk2ZGQ2/Un%20exemple%20de%20d%C3%A9sindustrialisation%20doc.d.pdf>

<https://www.ventdecolere.org/actualites/UK-constraint%20payments%20%20FR.pdf>

Le monde irréel du Pacte Vert pour l'Europe

La Lettre « Géopolitique de l'Électricité » de juin 2020 est consacrée au « Pacte Vert pour l'Europe » présentée le 11 décembre 2019 par la nouvelle Présidente de la Commission Européenne, Ursula Von der Leyen. La lettre traite essentiellement de la Taxonomie et de la place du nucléaire. Une analyse propre à l'éolien reste à faire.

<https://www.geopolitique-electricite.fr/newsletters/NWNjZDE1MzgwMmQ1/Le%20monde%20irre%C3%A9el%20du%20Pacte%20Vert%20pour%20l%27Europe.pdf>

La contribution de Vent de Colère à la consultation publique de la Commission Européenne sur les règles de la Taxonomie, c'est à dire l'établissement d'une liste des activités considérées comme écologiquement durables.

<https://www.ventdecolere.org/actualites/Taxonomy%20Deposition%20francais.pdf>



Bulletin d'information N° 608 9 juin 2020

Michael Moore Presents: Planet of the Humans | Full Documentary

Michael Moore présente Planet of the Humans, un documentaire qui ose dire ce que personne d'autre ne dit : les parcs d'éoliennes industrielles, centrales solaires, la biomasse et les biocarburants détruisent l'environnement naturel.

<https://www.youtube.com/watch?v=Zk11vI-7czE>

ou

<https://www.bitchute.com/video/KQnVEMOOUyJd/>

Le Mystère des éoliennes de Nozay

Problèmes de santé humaine et animale à proximité d'éoliennes, depuis 7 ans, l'administration comme l'opérateur ne font rien.

<https://www.youtube.com/watch?v=tbvg82F5wco&feature=youtu.be>

Sauvons la montagne Sainte-Victoire et sa biodiversité d'un parc de 22 éoliennes

Un projet combattu depuis 12 ans par des associations membres ou proches de Vent de Colère. Malgré le jugement du TA de Toulon en février 2020 annulant la prolongation du permis de construire de 2008, le promoteur continue les travaux. D'interminables combats juridiques devant un des grands sites de France connu du monde entier. Soutenez la pétition :

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-sauvons-des-eoliennes-la-biodiversite-et-la-beaute-de-la-montagne-de-la-sainte-victoire>